



TAXE D'APPRENTISSAGE

Donnez une valeur ajoutée à votre impôt !
Devenez notre partenaire.

Solde de la taxe d'apprentissage en 3 étapes :

1. CALCULER

Le montant dû au titre de la masse salariale de l'année précédente.

2. DÉCLARER ET PAYER

Le montant à l'Urssaf ou la MSA via la DSN d'avril de l'année en cours (5/15 mai).

3. RÉPARTIR

Le montant à le ou les établissements, organismes d'insertion ou d'orientation professionnelle de mon choix via la plateforme SOLTéA à compter de fin mai/début juin.

LYCEE MONTALEAU
UAI 0942130E



www.lyceemontaleau.fr

TÉL : 01.45.90.25.13 MAIL : ce.094213e@ac-creteil.fr



2 bis rue Pierre Sépard,
94370 Sucy en Brie